

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 018/AONO/CB-OYA/CIPM/2019 DU 21 2019 POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BETARE OYA

1. Objet

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et ramélioration des conditions de travail du personnel communal, le Maire de la Commune de BETARE OYA. lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la Maîtrise d'oeuvre des travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune de BETARE OYA.

2. Consistance des prestation

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

1. Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux ;
2. Mission 2 CCR ; Contrôle de la Conformité des Réalisations ;
3. Mission 3 AOR : Assistance aux Opérations de Réception.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de vingt un

million cent vingt six mille francs (21 126 000) francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de onze (11) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations,

5. Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM, exercice 2019 et suivants.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de BETARE OYA, TEL: 673 27 52 58 / 696 86 37 78, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de BETARE OYA : 673 27 52 58 / 696 86 37 78, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de la

Commune de BETARE OYA

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous plis fermé contre récépissé dans les services de la Mairie de BETARE OYA. au plus tard le 31 JUILLET 2019 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°018/AONO/CB-OYA/CLPIVL/2019 DU 27 JUIN 2019
POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BETARE OYA»
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAG d'un montant égal à quatre cent vingt deux mille cinq cent vingt francs (422 520) francs CFA, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03)

mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis, qui se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise de quatre-vingt (80) points sur cent(100).

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 31 JUILLET 2019 à 12 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de BETARE OYA(CIPM), à la salle de réunion de la Mairie de BETARE OYA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires;

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

2. Offre administrative

1. l'absence d'une pièce administrative requise ;

2. la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
3. une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
4. absence de la caution de soumission ;

1. Offre technique

2. offre technique incomplète ; une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
3. Note de l'offre technique inférieure à 80 sur 100.

4. Offre financière

5. offre financière incomplète ;
6. absence d'un prix unitaire quantifié ;
7. présence d'une information financière relative à la soumission dans le dossier administratif ou dans le dossier technique.

Critères essentiels:

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

1. références de l'entreprise dans le domaine des prestations similaires ;
2. moyens matériels et logistiques ;
3. expériences du personnel, notamment celle du Chef de mission dans les prestations similaires ;
4. chiffre d'affaire et la capacité financière de l'Entreprise,
5. méthodologie d'exécution des prestations ;
6. planning d'exécution des prestations ;
7. suggestions du Consultant.

N.B ; Seules les offres techniquement acceptables (Note technique supérieure ou égale à 80% seront retenues pour l'évaluation financière).

15. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BETARE OYA au Secrétariat Général.

BETARE-OYA le 15 Juillet 2019

Le MAIRE
ME ADAMOU IYA JUSTIN